



Droit de visite des enfants

Par **laurent19**, le **28/01/2011** à **16:17**

Bonjour,

après la révision de la pension alimentaire elle m'a été augmentée car mon fils Jérémie était pensionnaire et la maman ne travaillait pas hors la maman a déménagé dans un autre département et mon fils n'est plus pensionnaire et me demande de participer au frais si je veux voir les enfants que dois-je faire sachant qu'une autre révision est en cours demandant à ne pas participer au frais suis-je dans mes droits si je refuse de prendre les enfants en attendant le jugement
cordialement

Par **mimi493**, le **28/01/2011** à **17:13**

[citation]suis-je dans mes droits si je refuse de prendre les enfants en attendant le jugement
[/citation]

Vous n'avez aucune obligation de vous conduire en père digne de ce nom et vous avez le droit de ne pas voir vos enfants.

Evidemment, si vous le faites, c'est un motif pour augmenter la pension